

le 4 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V. 93 Vœu relatif à la condamnation de Meriam IBRAHIM au Soudan.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que Meriam IBRAHIM, jeune chrétienne orthodoxe du Soudan, a été condamnée le 15 mai dernier en première instance dans son pays à recevoir cent coups de fouet à la peine capitale pour apostasie;

Considérant que la France et l'Union Européenne ont fermement condamné cette atteinte à la liberté religieuse, aux Droits de l'homme et à la condition féminine ;

Considérant que le ministère des Affaires étrangères français suit l'affaire de très près, via notre ambassade à Khartoum ;

Considérant le nécessaire combat pour la dignité de l'homme et pour l'abolition de la peine de mort partout dans le monde ;

Considérant le poids moral de la Ville de Paris à travers le monde ;

Sur la proposition de M. Yves POZZO di BORGO, de Mme Fadila MEHAL et des élus du groupe UDIMoDem,

Emet le vœu que:

- le Conseil de Paris proteste officiellement, par le vote de ce vœu, contre la condamnation inacceptable de Meriam IBRAHIM en première instance.

- la Ville de Paris apporte son soutien aux diverses initiatives et manifestations françaises et européennes dénonçant cette condamnation.